

Rapport sur le vote par procuration

Revue du deuxième trimestre de 2023

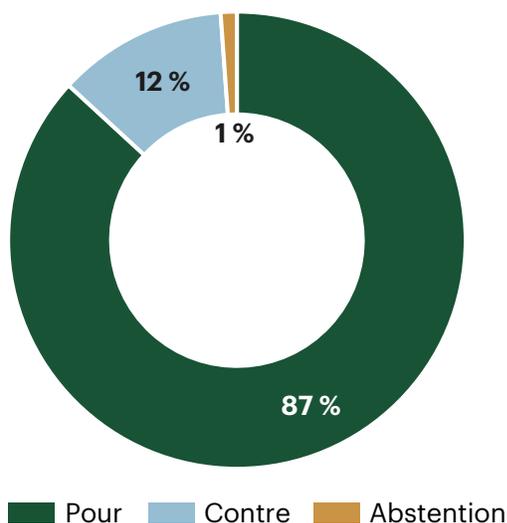


À propos du rapport

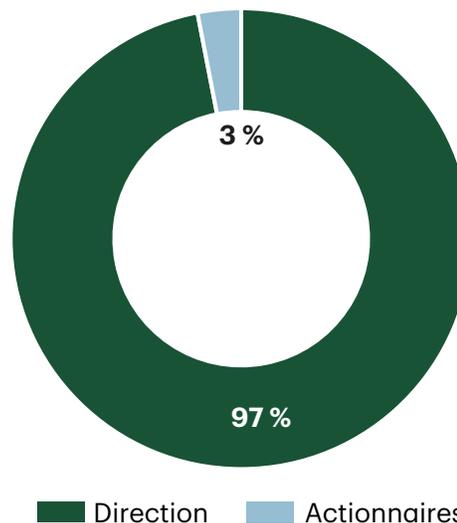
Le présent rapport résume les activités de vote par procuration dans les portefeuilles d'actions cotées gérés par Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) aux États-Unis, au Canada et sur les marchés internationaux pour la période du 1^{er} février 2023 au 30 avril 2023. Le vote par procuration est un élément important des efforts de gérance et d'actionnariat actif de GPTD, en particulier dans le domaine de la gouvernance d'entreprise et de plus en plus en ce qui a trait aux enjeux environnementaux et sociaux majeurs sur le plan financier. **Pour en savoir plus sur les lignes directrices de GPTD relatives au vote par procuration, visitez notre [site Web](#) >**.

Figure 1 : Activités de vote de base

1.1 Directives relatives aux votes¹

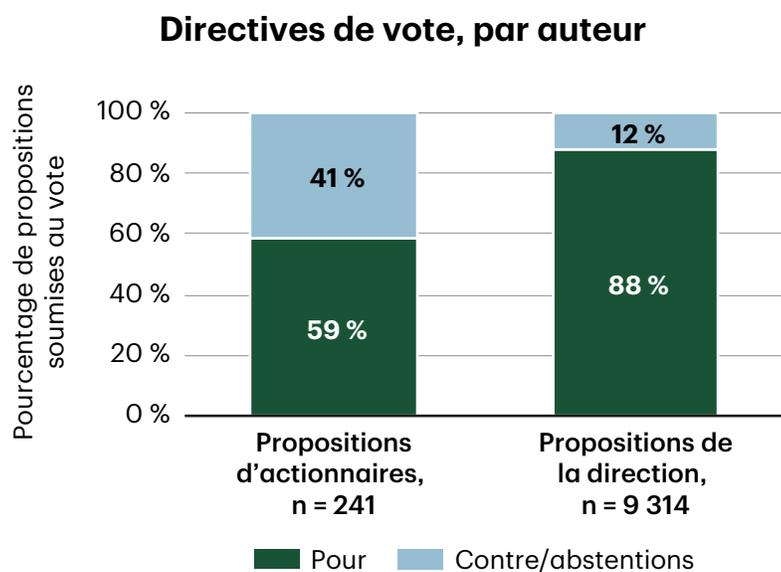


1.2 Vote, par auteur



Sources : GPTD, ISS. Au 30 avril 2023.

¹ Directives relatives au vote pour l'ensemble des propositions de la direction et des actionnaires.

Figure 2 : Activités de vote

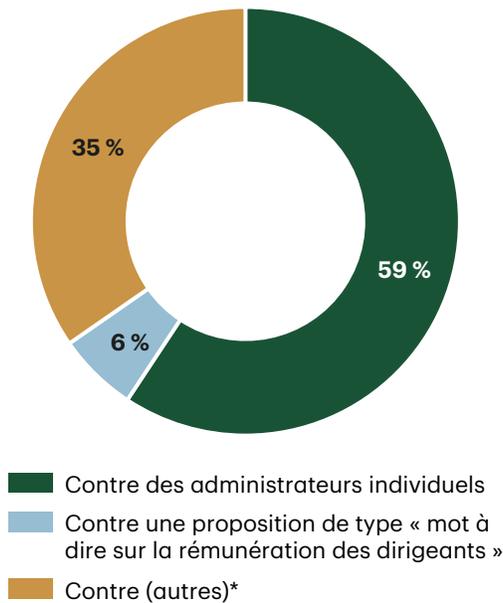
Sources : GPTD, ISS. Au 30 avril 2023.

Activités de vote par procuration au deuxième trimestre

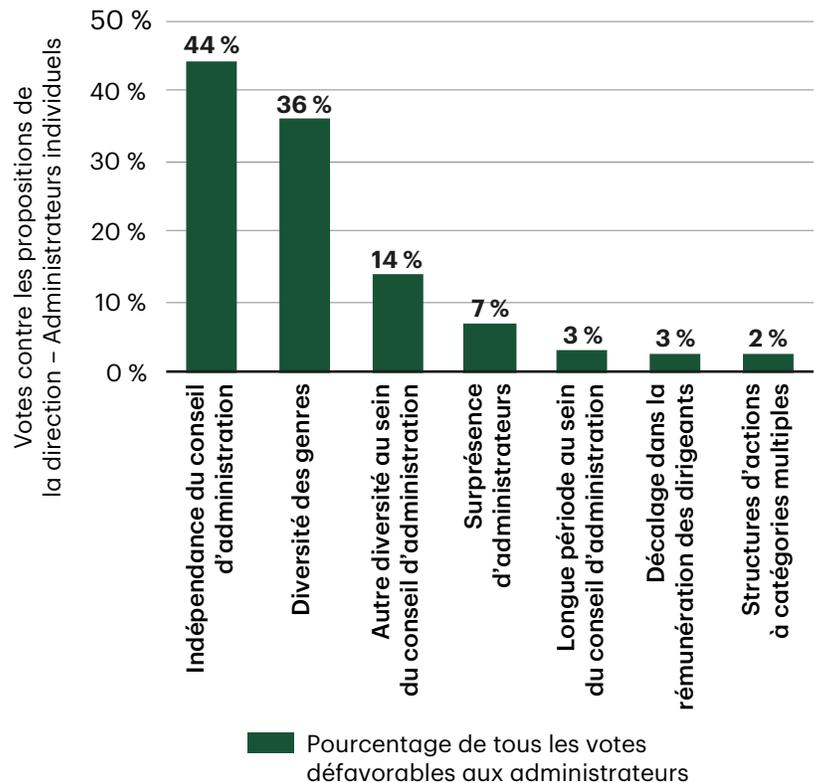
- Au cours du trimestre, GPTD a exercé son droit de vote sur 9 721 propositions au total, votant contre 12 % des propositions de la direction et appuyant 41 % des propositions d'actionnaires.
- Au début du trimestre, quelques nouvelles lignes directrices sont entrées en vigueur concernant l'indépendance du conseil d'administration et la durée des mandats au sein d'un conseil d'administration. C'est le premier trimestre où nous avons voté contre des propositions lorsque moins de deux tiers du conseil d'administration d'une société étaient composés d'administrateurs indépendants, une proportion plus élevée que notre position précédente, qui exigeait que la majorité des membres d'un conseil d'administration soient indépendants. Le manque d'indépendance du conseil d'administration est à l'origine de 44 % de nos votes en défaveur de propositions d'administrateurs. Nous avons également commencé à exercer un vote « contre » pour la présidence du comité des nominations si plus d'un tiers du conseil d'administration est en poste depuis plus de 15 ans. Au total, 3 % de nos votes défavorables étaient attribuables à des membres du conseil d'administration nommés pour une longue période.
- Comme aux derniers trimestres, nos lignes directrices concernant la présence à un nombre excessif de conseils d'administration et la rémunération des dirigeants ont été des facteurs importants ayant entraîné des votes défavorables à l'égard de propositions d'administrateurs, les administrateurs en surprésence étant à l'origine de 7 % des votes contre des propositions d'administrateurs. Le décalage dans la rémunération des dirigeants a été la raison derrière 3 % des votes contre les administrateurs et a souvent accompagné un vote contre les propositions de mot à dire sur la rémunération des dirigeants.
- Nous avons continué de profiter de nos votes visant à élire des administrateurs pour soulever certaines questions qui nous semblent pertinentes pour renforcer la gouvernance d'entreprise, la majorité de nos votes en défaveur de propositions de la direction (59 %) étant des votes contre des administrateurs individuels. Nous avons continué de remédier au manque de diversité au sein de conseils d'administration en votant contre des administrateurs, ce qui s'est traduit par 50 % de votes contre les propositions d'administrateurs.
- GPTD a voté sur un total de 241 propositions d'actionnaires et en a appuyé 59 % (soit 141 propositions d'actionnaires), dont 47 étaient axées sur les enjeux sociaux et 15 sur les enjeux environnementaux. Dans les cas où nous avons constaté qu'une proposition d'actionnaires était trop prescriptive ou ne cadrait pas avec nos lignes directrices relatives au vote par procuration, nous avons voté contre la proposition.

Figure 3 : Votes contre les propositions de la direction

3.1 Votes contre les propositions de la direction – Aperçu²



3.2 Votes contre les propositions de la direction – Administrateurs individuels³



* Autres questions de gouvernance d'entreprise
Sources : GPTD, ISS. Au 30 avril 2023.

Propositions d'actionnaires soutenues – Enjeux environnementaux et sociaux

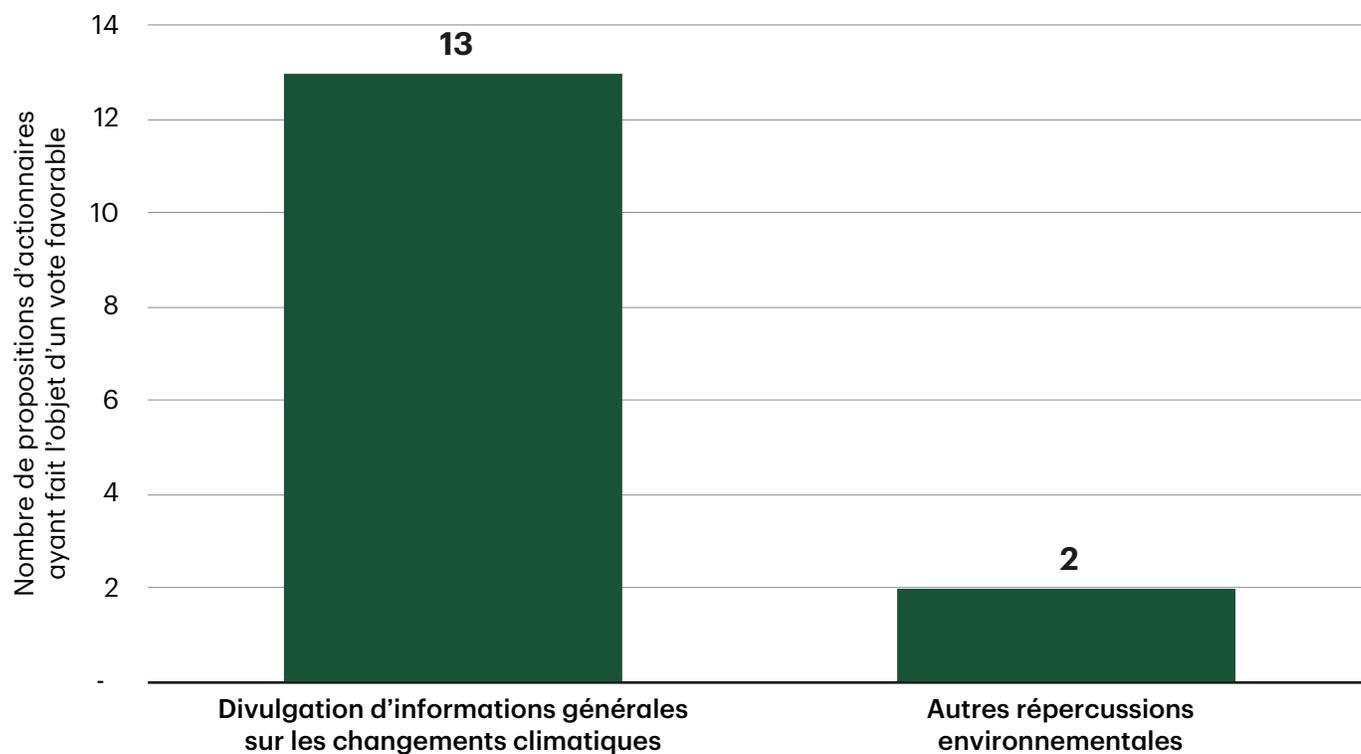
Principaux points à retenir des propositions d'actionnaires

- GPTD a appuyé 15 des propositions environnementales des actionnaires (soit 38 % de toutes les propositions de ce type) de 13 sociétés. Ces propositions visaient une fois de plus à améliorer l'information communiquée par les entreprises au sujet des risques et des occasions liés aux changements climatiques, notamment leurs cibles de réduction des émissions de carbone et les indicateurs d'émissions.
- Dans le cadre du pilier social, nous avons appuyé 56 propositions d'actionnaires (84 % de toutes les propositions sociales) de 33 entreprises. Ces propositions portaient entre autres sur l'amélioration de la divulgation d'informations sur les activités politiques et de lobbying, la présentation de renseignements appropriés sur les initiatives de diversité, d'équité et d'inclusion des entreprises, et sur la communication d'information sur les mesures d'atténuation des risques liés aux droits de la personne qui sont susceptibles d'affecter défavorablement les perspectives courantes et futures des entreprises.

² Contre les administrateurs = votes contre des administrateurs individuels.

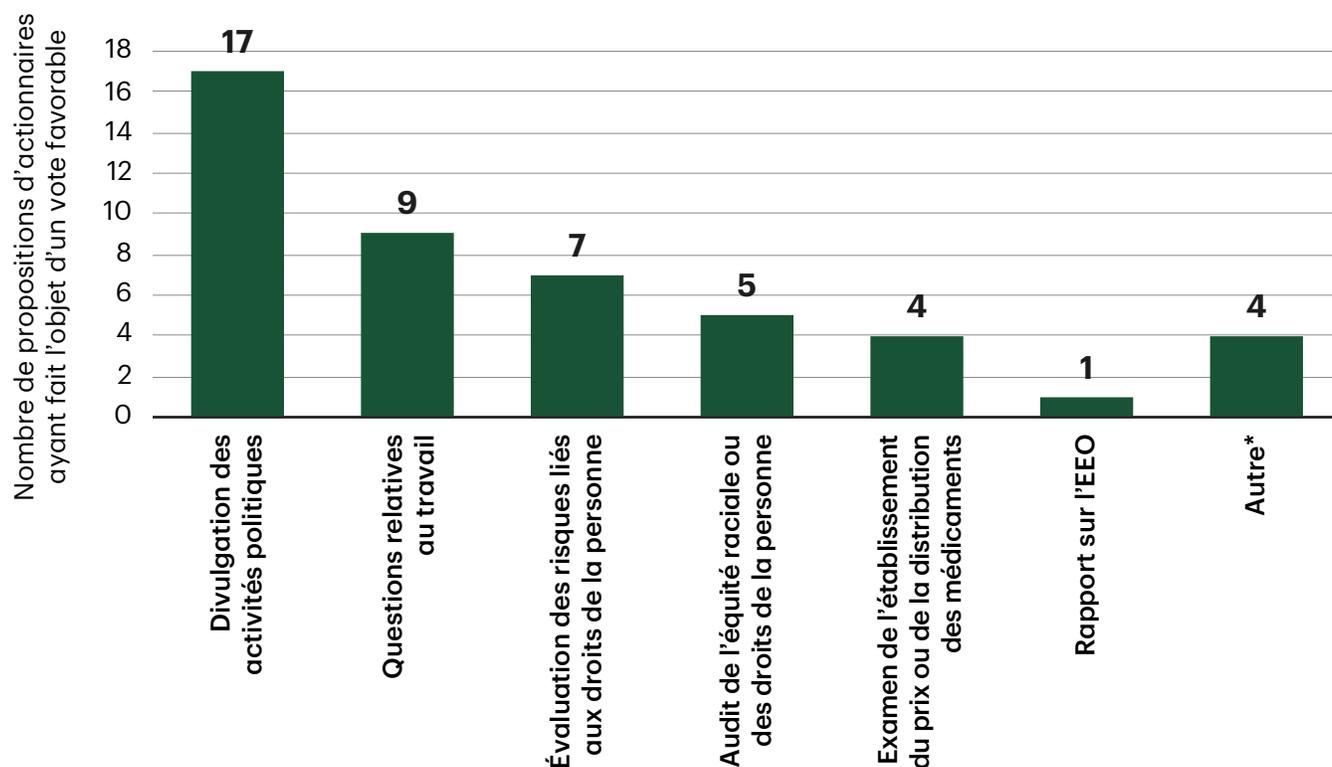
³ Certains administrateurs peuvent avoir reçu un vote contre ou une abstention pour plusieurs raisons (p. ex., manque de diversité de genre et manque d'indépendance du conseil d'administration).

Figure 4 : Propositions d'actionnaires appuyées – Enjeux environnementaux



Sources : GPTD, ISS. Au 30 avril 2023.

Figure 5 : Propositions d'actionnaires appuyées – Enjeux sociaux



* La catégorie Autre englobe les propositions portant sur divers autres sujets, y compris la santé et la sécurité du personnel.

Sources : GPTD, ISS. Au 30 avril 2023.

L'engagement et le vote par procuration à l'œuvre

À notre avis, le vote par procuration et l'engagement sont des activités complémentaires qui font progresser les principes que nous jugeons utiles pour gérer les risques et occasions découlant de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nous présentons ci-dessous deux votes par procuration et activités d'engagement qui avaient pour but de mieux comprendre les efforts d'une entreprise et de nous exprimer sur un sujet particulier.

Cibles absolues de réduction des émissions – Banque canadienne

Contexte	Résultats et prochaines étapes
<p>Les actionnaires d'une banque canadienne ont proposé d'établir des cibles absolues de réduction des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, et ce, pour les activités de prêt et de souscription liées à deux secteurs à émissions élevées (pétrole et gaz, production d'électricité). Au cours des deux dernières années, la banque s'est déjà engagée à rendre ses activités de prêt et de souscription carboneutres d'ici 2050. Elle a aussi promis de fixer des cibles de réduction d'ici 2030 des émissions de GES générées par ses activités de prêt et de souscription dans les deux secteurs à émissions élevées mentionnés dans la proposition des actionnaires, ainsi que dans le secteur de l'automobile. Une analyse comparative a révélé que la banque en question était au moins comparable à d'autres banques canadiennes de taille semblable, voire en avance sur celles-ci. Aucune autre banque canadienne n'a établi de cibles absolues de réduction de tous les types d'émissions de ces deux secteurs à fortes émissions. Toutefois, certaines banques de taille semblable aux États-Unis et en Europe ont commencé à définir des cibles absolues de réduction pour leurs activités de prêt et de souscription dans les secteurs à fortes émissions.</p> <p>GPTD a communiqué avec la banque avant son assemblée générale annuelle (AGA) pour comprendre son point de vue et lui faire part de nos attentes quant aux cibles d'émissions financées. Notre compréhension du rôle crucial que joue la banque dans un contexte où ses entreprises clientes de secteurs à fortes émissions établissent leurs propres cibles de réduction des émissions de GES et s'efforcent d'amoinrir leur empreinte carbone en vue de devenir carboneutres d'ici 2050 est le facteur déterminant à l'origine de notre décision.</p>	<p>GPTD a voté contre la proposition des actionnaires. Nous reconnaissons l'importance de réduire les émissions mondiales en chiffres absolus, mais à notre avis, les biens essentiels de secteurs à fortes émissions continuent de répondre à des besoins à court et à moyen terme, et sont même en plus forte demande. Nous considérons donc que la banque a établi des cibles suffisantes qui lui permettent de continuer à accompagner sa clientèle générant des émissions élevées pendant le processus de transition, tout en répondant aux besoins des entreprises elles-mêmes, des collectivités dans lesquelles elles exercent leurs activités, de la société en général et des actionnaires.</p> <p>La proposition a reçu un appui de 17 %. Nous resterons en contact avec la banque d'ici la prochaine AGA.</p>

Engagement

Gouvernance et diversité des genres au sein du conseil d'administration – Société du secteur de l'énergie

Contexte	Résultats et prochaines étapes
<p>Une société du secteur de l'énergie a été confrontée à un vote défavorable en lien avec la présidence du comité de nomination en raison du manque de diversité de genre au sein du conseil d'administration, qui ne comptait que 27 % de femmes. GPTD s'attend à ce que dans des entreprises de taille et d'envergure comparables à celles de la société en question, le conseil d'administration soit composé à au moins 30 % de femmes. Il s'agit d'une attente minimale. Lorsque ce seuil n'est pas atteint, GPTD s'abstient de voter, ce que nous avons fait dans ce cas-ci. La société a communiqué avec GPTD avant le vote pour lui expliquer les circonstances particulières.</p>	<p>Voici le résultat de l'engagement de GPTD auprès de la société avant le vote :</p> <ul style="list-style-type: none">• La société a expliqué que la démission inopinée d'une administratrice au deuxième semestre de 2022 avait fait chuter la diversité des genres au sein du conseil d'administration sous la barre de 30 %.• D'après les renseignements communiqués par la société, celle-ci aspire à ce que son conseil d'administration soit composé à 40 % de femmes et le seuil de 30 % était atteint en 2022 avant ce départ inattendu. <p>Compte tenu de la situation particulière de la société et de sa promesse de rétablir le taux minimal de diversité des genres d'ici la fin de l'année, de ses aspirations déclarées à atteindre une diversité des genres d'au moins 30 % au sein du conseil d'administration, et de l'amélioration générale de la diversité des genres au sein du conseil d'administration, qui est passée de moins de 20 % en 2019 à plus de 30 % avant le départ inattendu d'une administratrice, GPTD a appuyé les membres en poste du comité de nomination, tout en s'abstenant de voter sur la présidence du comité de nomination.</p>

Suivez Gestion de Placements TD



Les renseignements exposés dans le présent document ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives qui sont de nature prévisionnelle et qui peuvent comprendre des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « croire », « estimer » ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à propos de facteurs généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers, et le contexte économique général; on suppose que les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ou autres ne feront l'objet d'aucune modification et qu'aucune catastrophe ne surviendra. Les prévisions et les projections à l'égard d'événements futurs sont, de par leur nature, assujetties à des risques et à des incertitudes que nul ne peut prévoir. Les prévisions et les projections pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir. Les déclarations prospectives ne garantissent pas les résultats futurs. Les événements réels peuvent différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. De nombreux facteurs importants, y compris ceux énumérés plus haut, peuvent contribuer à ces écarts. Vous ne devriez pas vous fier aux déclarations prospectives. Gestion de Placements TD Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.